

LE GRAND SOIR

CopyLeft :
Diffusion autorisée
et même encouragée.

Merci de mentionner les
sources.

www.legrandsoir.info

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



mercredi 6 novembre 2013

Eugénisme : Faut-il se débarrasser des « non productifs » ?

Gaëtan PELLETIER

1844

L'Ingénieur en Chef à propos du travail des enfants dans les mines de Liège

Renseignements additionnels communiqués par M. l'Ingénieur en chef de la troisième division des mines, au Ministre des travaux publics.

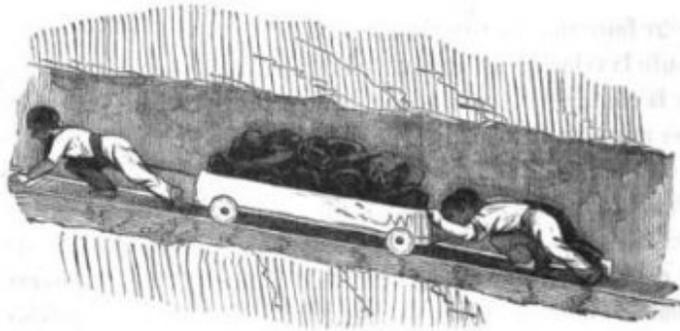
« Liège, le 3 juillet 1844,

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par dépêche du 3 février 1844, vous me faites l'honneur de me demander le nombre des enfants des deux sexes, au-dessous de l'âge de douze ans, employés dans les mines de ma division, et mon avis sur le mérite d'une disposition législative qui interdirait l'admission des enfants dans les mines avant l'âge de douze ans révolus.

Vingt-deux enfants : seize garçons et six filles, sont employés à la surface dans les magasins à nettoyer les minerais ; et quinze garçons seulement n'ayant pas atteint leur treizième année, sont occupés dans l'intérieur des mines.

L'article 29 du décret du 3 janvier 1813 défend de laisser descendre ou travailler dans les mines et minières les enfants au-dessous de dix ans ; cette disposition, si sage à tous égards, était devenue une nécessité alors que l'on employait tant d'enfants de l'âge de sept à dix ans au transport du minerai à l'intérieur des exploitations ; mais, aujourd'hui que les petits traîneaux ont été remplacés par de grands galliots roulant sur des chemins de fer, ce sont, en général, des chevaux ou les ouvriers les plus robustes, de l'âge de seize à trente ans, qui font la besogne dont on chargeait autrefois les enfants.



Anciennement les galeries de roulage n'avaient que 0m 45 à 0m 65 de hauteur et atteignaient rarement un développement de 300 mètres ; il y avait donc nécessité absolue d'employer les ouvriers les plus petits au transport des minerais, des déblais et des matériaux. Maintenant que les progrès de l'art permettent de donner à ces voies des dimensions beaucoup plus grandes, etc., le déhouillement s'opère sur une plus grande échelle, s'éloigne parfois jusqu'à 1.500 mètres de la bure d'extraction et ne réclame plus le concours de jeunes enfants.

Je ne vois donc aucun inconvénient à interdire l'accès des mines et minières aux enfants qui n'ont pas atteint douze ans révolus, tandis qu'une telle mesure peut produire des effets salutaires sur le physique et sur le moral de ces faibles créatures.

J'ajouterai encore, M. le Ministre, que tous les directeurs et chefs mineurs que j'ai interrogés m'ont déclaré, sans hésiter, qu'il y a longtemps que l'article 29 du décret précité aurait dû subir la modification projetée. C'est aussi l'opinion de la plupart des officiers des mines de la troisième division.

*L'Ingénieur en chef des mines,
C. WELLEKENS.*

réponse d'un Ingénieur en Chef, à l'Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants, Ministère de l'intérieur, Belgique, 1846 [Source](#)

2013



Monsieur le Premier Ministre du Canada,
Présidents,
Chef des armées, et autres élus de notre belle planète.
911, Rue Mondiale
Terre

Concernant votre projet de loi repoussant l'âge de la retraite à 67-70 ans, j'inclus une photos qui prouve que l'on peut travailler au-delà de 67 sans peine. À condition, bien sûr, que le sujet ne soit pas décédé.

Même chez la population souffrant de diabète, d'hypertension, il est possible grâce à l'industrie pharmaceutique de

~~contraindre~~ remettre ces gens-là au travail : On a qu'à augmenter la dose et, au mieux, œuvrer à la fabrication d'autres médicaments encore plus performants. Nous sommes à mettre au point une produit à base de remède de cheval synthétiquement naturel - si votre gouvernement nous accorde les subventions - qui charmera les masses de travailleurs. Nous avons bien réussi dans l'industrie du sexe, nous pouvons donc confirmer qu'il resteront debout au moins 4 heures d'affilée. Nous pouvons alors parler d'un demi travailleur. En comptant bien, il en faudra 2 pour en faire un. C'est un moindre mâle... (sic).

C'est ainsi que ce sont faites les familles canadiennes. Soyez assuré que vous avez tout notre appui. Pour les aveugles, nous fournirons les chiens. Pour les arthritiques, nous fournirons les cannes, et pour les imbéciles, nous fournirons les fonctionnaires.

Un nouveau concept

Notre compagnie est actuellement à l'ébauche d'un nouveau concept afin d'allier vieillesse et travail. Ce nouveau concept fera faire à votre gouvernement des économies substantielles en éliminant 40% des maisons de retraites. Ce concept est ainsi nommé : **Le Retravailleur.**

Nous aurez sans doute deviné qu'il s'agit d'un collage entre Retra (aite), et travailleur, et vailleur (tra). Re-tra-vail. Vail-re-tra, ou va-tra-vail.

L'usine et la maison de retraite ne feront qu'un. Oui, un. Un bâtiment-retraite-usine. **Le Retraitaria.** Aria, signifiant "chant".

Voici un aperçu du brouillon de la façade. Nous sommes à garnir de fleurs le terrain, provisoirement, et pour l'environnement, nous allons laisser les pissenlits pousser par la racine.

Vue brève du concept :



[Source de l'Image](#)

Nous tenons à spécifier que nous travaillons pour les gouvernements qui eux travaillent pour le peuple aux fins d'améliorer le "sors du monde".

Notre devise :

Pour un monde meilleur.

For a Better World.

Für eine bessere Welt !

Votre tout dévoué,
François Barack Merkel Harper
Ingénieur en couvre-chefs

[Gaëtan Pelletier](#)

30 octobre 2013

<http://www.legrandsoir.info/eugenisme-faut-il-se-debarrasser-des-non-productifs.html>